

M. Orlikow: Qu'est-ce que c'est que cette réponse?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Était-ce la réponse à cette question?

M. Danson: C'était une excellente réponse.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous et votre complet de soirée!

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LA
SUBVENTION ACCORDÉE À LA UNION CARBIDE À
BEAUHARNOIS—LA PERTE D'EMPLOIS À WELLAND

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'espère que le secrétaire parlementaire du premier ministre ne va pas me donner lecture de la même réponse qu'à la question précédente.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle aurait sans doute autant d'à-propos.

M. Broadbent: Il y a deux ans, à cette même époque, j'avais exprimé mes objections au fait que le gouvernement avait donné trois quarts de million de dollars à la Duplate Canada Limited pour qu'elle transfère une partie de son exploitation d'Oshawa à Hawkesbury. Le seul résultat en avait été de déplacer des emplois d'une partie de l'Ontario à une autre, aux frais du contribuable. L'excuse qu'avait donnée à l'époque le ministre responsable de cette décision était que la loi ne donnait pas de pouvoir discrétionnaire, que certaines conditions formelles avaient été satisfaites, et que l'on était dans l'obligation d'accorder la subvention en question. Apparemment la Duplate Canada Limited, ayant satisfait à ces critères officiels, a reçu ces deniers du contribuable.

Bien; cela n'était pas tout à fait acceptable même à l'époque mais, dans certaines limites tout au moins, la thèse pouvait être soutenue. On nous a assurés, lors de la modification ultérieure de la mesure législative pour accorder au ministre des pouvoirs discrétionnaires en ce qui concerne les subventions régionales, qu'il n'y aurait pas, à l'avenir, d'emploi si insensé des deniers publics. Les membres de mon parti et moi-même avons spécifiquement appuyé la modification de la mesure qui devait donner des pouvoirs discrétionnaires au ministre. Je l'ai fait à ce moment-là en stipulant, si vous voulez, que j'examinerais avec un intérêt tout particulier les subventions accordées à l'avenir par le ministère de l'Expansion économique régionale. Or, il semble que les mauvaises habitudes se remanifestent. Il y a une semaine, la société Aerovox Canada Limited a reçu une subvention de \$235,000 pour déplacer une partie de son exploitation, et par conséquent de ses emplois, de la ville de Hamilton, Ontario à celle d'Amherst, Nouvelle-Écosse.

• (10.20 p.m.)

Ce haut fait ne pouvait pas rester sans suite. Il a été suivi la semaine suivante de l'annonce par le même ministre que la société Union Carbide allait recevoir environ 1.3 million de dollars pour déménager de Welland (Ontario) à Beauharnois (Québec), ce qui prive l'Ontario de 70 emplois et ne fait que déplacer le chômage au Canada.

La question me paraît claire, monsieur l'Orateur. A tout le moins, le ministre ne prend pas de sages décisions. Il ne

[M. Danson.]

fait pas servir les fonds publics aux fins prévues en ce qui concerne l'expansion régionale. Il ne fait que créer le chômage, dans le cas présent dans la province d'Ontario, en procurant des emplois ailleurs. C'est évidemment injuste envers les travailleurs directement intéressés de cette province et on s'interroge sérieusement sur l'avenir du programme d'expansion régionale en général.

Le succès du programme a toujours été lié à la stabilité et à la viabilité de l'économie de l'Ontario. Dès le départ, les programmes de développement régional, non seulement du gouvernement actuel mais aussi des gouvernements antérieurs, ont compté sur le transfert aux régions moins favorisées du pays de revenus réalisés grâce à la conjoncture économique de la province. Procédé fort souhaitable, à mon sens, mais, si le gouvernement actuel continue de verser des subventions à des compagnies simplement pour qu'elles quittent l'Ontario pour d'autres régions du pays, non seulement agira-t-il d'une façon injuste à l'endroit des travailleurs directement intéressés dans cette province, mais aussi il y fera naître une opposition générale à tout le concept du développement régional en Ontario.

C'est une chose que de demander à un travailleur de la province son adhésion à un principe d'équité, son acceptation de l'idée qu'il nous faut utiliser des fonds pour favoriser le développement à l'extérieur de la province, mais la chose devient tout à fait inacceptable au même travailleur lorsqu'il est évident que les fonds servent non pas simplement à créer des emplois ailleurs au pays mais à transférer son emploi à lui à l'extérieur de sa province. Si le gouvernement continue, il fera obstacle à l'acceptation du programme en Ontario.

M. John Roberts (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, malheureusement l'éloquence du député n'est pas appuyée par les faits. J'ai pris des renseignements cet après-midi et je crois comprendre que la compagnie fera une déclaration demain. Sans vouloir en préjuger, il y a certains faits pertinents qui devraient être signalés à la Chambre, je pense. D'abord, le nombre de personnes touchées par cette initiative n'est pas 350 mais 70.

M. Broadbent: Je viens tout juste de dire 70 personnes.

M. Roberts: A la Chambre le député a mentionné 350 travailleurs. Il est vrai que du côté des opérations métalliques de l'industrie, 70 personnes seront affectées. On s'attend qu'à la fin de 1972, dans la section de la mine de charbon et de plomb, les opérations seront assez actives pour employer une bonne partie des 70 personnes. Ensuite, il est avéré que les fours en service à cet endroit remontent tous avant la Première Guerre mondiale. Ils sont démodés et non conformes aux normes de l'Ontario en matière de pollution. Trois d'entre eux doivent donc être mis hors service au plus tôt et les quatre autres avant la fin de 1973.

L'entreprise doit donc décider où elle devra s'installer. Malheureusement, il y a des inconvénients à Welland: il y a d'un côté le coût de l'électricité et de l'autre le coût du transport. La véritable question n'est pas de savoir si l'usine devrait s'installer à Welland, mais si elle devrait seulement demeurer au Canada. En raison du faible coût de l'extraction et de la transformation du minerai en Afrique du Sud, on court le risque que cette exploitation quitte bientôt le Canada.